

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 MARS 2020 À 18H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s: M. MÉRESSE, Mme DECERF, Mme LICOUR, M. BLONDEL, Mme BOUTELEUX, Mme de LIMERVILLE, M. FOURNET, M. HOUSIEAUX, Mme LELOIRE
Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme DESCAMPS à M. FOURNET
Absent(e)s excusé(e)s: M. BOCQUET, Mme DUMORTIER, M. GOVIN
➔ Présents : 10 - Pouvoirs : 1 - Absents : 3

1-VALIDATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'EXTENSION DU VESTIAIRE

M. le maire demande au conseil qu'il soit autorisé à signer toutes les pièces du marché, les actes d'engagement, les cahiers des charges et tout autre document lié à la validation de ce marché public. Les entreprises non retenues ont été averties par lettre recommandée. Un délai légal de 16 jours devait être respecté avant d'annoncer les entreprises retenues.

Lot	Intitulé	Entreprise retenue	Note	Montant HT
1	Gros œuvre Carrelage VRD	Frédéric Mille	93/100	40.815,50 €
2	Charpente Couverture	Frédéric Mille	85/100	11.858,20 €
3	Menuiseries Métallerie	CMB	93/100	5.836,00 €
4	Plâtrerie	Simplifor	100/100	1.713,31 €
5	Chauffage Plomberie	Parin Claidière	97/100	8.986,98 €
6	Electricité	Satelec	100/100	4.448,53 €
7	Peinture	Coté Peint	94,7/100	1.278,00 €
Coût total HT				74.936,52 €

➔Vote : 11 pour

2- PRÉSENTATION DU FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'AILLY

M. le Maire présente un diaporama d'une dizaine de photos pour expliquer le fonctionnement de la nouvelle station d'épuration. Chaque cliché représentait une partie de la station, les mécanismes, les icones et leurs légendes. M. le Maire a précisé que les captures d'écran ne pouvaient pas montrer les icones en mouvement mais que très prochainement les conseillers seront conviés à une inauguration. Ils pourront alors se rendre compte de l'interactivité des tableaux.

3- INFORMATION PLUI

Un article dans le Courrier Picard a annoncé l'approbation du PLUI par la communauté de communes Nièvre et Somme. Le maire tient à rappeler que Saint-Sauveur a tout fait pour s'y opposer. Les 2 OAP ont été transformés en 2AU. Par conséquent, la commune n'a aucune possibilité de construction dans l'immédiat.

Le PLUI a été validé malgré les récentes démarches de la commune et la nouvelle délibération prise concernant la réouverture du captage de la CCI. M. le Maire a demandé un chiffrage pour connaître la situation exacte et ainsi aura des éléments à transmettre à madame la Préfète. Par ailleurs, M. le Maire annonce d'ores et déjà vouloir faire un recours contre le PLUI.

4- RYTHMES SCOLAIRES

L'académie d'Amiens a sollicité les communes afin de connaître leur positionnement sur les rythmes scolaires, leur évolution ou leur modification éventuelle. Les deux écoles en accord avec la collectivité s'entendent à garder un rythme scolaire sur 4 jours. Cette décision doit être entérinée par les conseils des deux écoles et par un avis du conseil municipal. Monsieur Le Maire demande donc l'avis au conseil afin que les deux écoles conservent leur rythme scolaire actuel, à savoir sur 4 jours.

→ Avis : 11 pour

5-INFO FIBRE

M. Le Maire diffuse un diaporama proposé par la communauté de communes Nièvre Somme concernant le développement de la fibre. La commune dépendra du nœud « NRO de Picquigny. Il y aura des sous répartiteur optique. Des travaux entre Picquigny et Saint-Sauveur seront à prévoir sous forme de tranchées. Il est également rappelé que lors des travaux d'effacements des gaines avaient été laissées pour d'éventuels passages de câbles ou de conduits. La fibre pourrait donc en bénéficier. Elle devrait être déployée auprès des particuliers d'ici le printemps 2021.

6- INFO INDEMNITÉS ÉLUS

Madame la trésorière a alerté sur les indemnités des élus suite aux prochaines élections. En effet, plusieurs scénarios sont possibles, soit d'attendre le 16 mars pour valider les paies et ainsi connaître la date d'installation du nouveau conseil municipal (le 20 mars ou 27 mars), soit d'indemniser les élus jusqu'au 20 mars et la régularisation interviendra en avril, soit de reporter les indemnités en avril.

Il a été convenu que les indemnités seraient reportées sur le mois d'avril.

L'ordre du jour étant épuisé, certains conseillers ont souhaité s'exprimer puisque ce conseil était le dernier de cette équipe municipale.

M. le Maire a tenu à remercier tous les membres du conseil municipal pour leur participation et leur implication. Il remercie les conseillers qui ont fait le choix de s'arrêter même s'il aurait préféré qu'ils continuent. Il a salué l'implication de Mme Bouteleux, de M. Méresse, de Mme Leloire, Mme de Limerville et de M. Housieux, de M. Govin, Mme Descamps, Mme Dumortier et M. Bocquet. Il a apprécié leurs présences pendant toutes ces années.

M. Housieaux tenait à préciser qu'il avait eu la sensation que le conseiller n'avait pas ou peu de rôle à tenir. Il regrette aujourd'hui qu'aucune des deux listes n'ait repris l'idée de l'offre médicale.

Mme de Limerville a souhaité exprimer son intérêt pour le rôle de conseiller municipal. Ce fut fort instructif et intéressant. Elle s'est rendu compte qu'être un élu communal signifiait s'investir énormément. Il faut du temps. De plus, ces dernières années le rôle du maire a fortement évolué et le pouvoir décisionnel se déplace malheureusement vers les communautés de communes, ne permettant plus aux maires d'avoir des décisions pertinentes. La preuve récemment, comme le rappelle M. le Maire, la commune avait voté contre le PLUI et malgré tout, il a été validé.

Mme Licour met en avant la richesse des différentes personnes qu'elle a connues en tant que conseillère, des personnes qu'elle n'aurait pas forcément côtoyées dans un autre contexte et qu'elle a appris à connaître et à apprécier.

M. le Maire rappelle également que les actions des élus ne se voient en corrélation du temps qu'ils passent sur les différents dossiers. Par exemple, les travaux de déconnexion des eaux pluviales sont de grandes réalisations mais elles ne sont pas visibles alors qu'elles apportent énormément en qualité de vie à la commune.

Mme Leloire intervient sur la possibilité pour les administrés d'avoir le télérelevé des compteurs d'eau. M. le Maire indique qu'il prendra contact dès le lendemain avec le service concerné.

Enfin, M. le Maire clôt la séance en remerciant toutes les personnes qui se sont investis à tous les niveaux, les adjoints, les élus, mais aussi les bénévoles sans qui beaucoup de choses ne seraient pas possibles.

Le Maire

Le Conseil Municipal



Période Covid 19
Confinement
du 10 mars au 11 mai 22